

Fiche individuelle de suivi des expositions à certains facteurs de risques professionnels

Document à renseigner par le chef de service (avec l'appui de l'assistant ou du conseiller de prévention), si l'agent est exposé à un des facteurs de risques professionnels au-delà des seuils d'exposition mentionnés à l'article D4161-2 du code du travail. Cette fiche doit être actualisée en cas de modification des conditions d'exposition.

Direction :	Nom et prénom :	Unité(s) de travail (DUERP) :
Bureau :	Matricule :	
Date de réalisation de la fiche :	Date de naissance :	Intitulé du poste :
Date de mise à jour :	Date d'entrée dans l'administration :	Occupé depuis le :

Facteurs de risques professionnels énumérés à l'article D4161-2 du code du travail	Risque identifié dans le DUERP (oui/non)	Exposition		Mesures de prévention en place			Commentaires, événements particuliers sur la période, précisions objectivant le risque résiduel (résultats de mesurage...)
		Durée	Période (du ... au ...)	Organisationnelles	Collectives	Individuelles	
Contraintes physiques marquées							
Manutentions manuelles de charges							
Postures pénibles définies comme positions forcées des articulations							
Vibrations mécaniques							
Environnement physique agressif							
Agents chimiques dangereux , y compris les poussières et les fumées sauf amiante .		Voir la fiche individuelle de suivi des expositions au risque chimique L'employeur établit, pour chacun des travailleurs exposés aux agents chimiques mentionnés à l'article R. 4412-40, une fiche d'exposition indiquant : 1°) La nature du travail réalisé, les caractéristiques des produits, les périodes d'exposition et les autres risques ou nuisances d'origine chimique, physique ou biologique du poste de travail ; 2°) Les dates et les résultats des contrôles de l'exposition au poste de travail ainsi que la durée et l'importance des expositions accidentelles.					
Activités exercées en milieu hyperbare							
Températures extrêmes							
Bruit							
Rythmes de travail							
Travail de nuit							
Travail en équipes successives alternantes							
Travail répétitif							

Destinataires de cette fiche : - médecin de prévention (1 ex),
- au bureau des ressources humaines (1 ex),
- à l'intéressé (1 ex).

Signature du chef de service :
À :
Le :